

N°2024/050

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujourns et l'association « Sambé Sambé »

Titulaire : l'association « Sambé Sambé »

**Le Maire de la Ville de Vaujourns,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

**VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

**VU** le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer la prestation d'un spectacle déambulante dans le cadre de l'organisation de la Fête Communale du 12 mai 2024.

**CONSIDÉRANT** les termes du contrat tels que proposés par l'association « Sambé Sambé » sise 24 Boulevard d'Aulnay, 93250 VILLEMOMBLE et ce pour un montant de 400 euros T.T.C,

**ARTICLE 1 :** **DÉCIDE** de confier à l'association « Sambé Sambé » sise 24 Boulevard d'Aulnay, 93250 VILLEMOMBLE et de contractualiser avec celle-ci pour la participation de spectacles déambulante dans le cadre de l'organisation de la Fête Communale du 12 mai 2024 et ce pour un montant de 400.00 euros T.T.C,

**ARTICLE 2 :** De financer la dépense fixée à 400.00 € TTC (quatre cent euros) sur les crédits du budget en cours;

Mairie de Vaujourns  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURNS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujourns.fr / www.vaujourns.fr



**ARTICLE 3 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à son chapitre du budget de la Ville de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui concerne l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture  
N° 188674824/2024-030-00000  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

**ARTICLE 5 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécoeurs citoyens [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : - adressée au

- notifiée à l'association « Sambé Sambé »

Fait à Vaujours, le 26 mars 2024



Le Maire,

*[Signature]*  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice président Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)



Association Sambé Sambé  
24 Boulevard d'Aulnay  
93250, Villemomble  
Téléphone : 06.69.30.00.08

À l'attention de M. Le Maire de Vaujours

Objet: Devis pour prestation de danse

Monsieur le Maire,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous proposer notre prestation de danse pour l'événement à Vaujours. Notre équipe de 20 personnes sera présente pour animer les festivités avec une déambulation dans les rues sur le thème des jeux olympiques et de l'Afrique.

Détails de la prestation:

- Déambulation dans les rues sur le thème des jeux olympiques et de l'Afrique
- Durée : Pendant toute la durée des festivités
- Frais annexes compris

Prix total de la prestation: 400 euros

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous nous réjouissons de pouvoir contribuer à la réussite de votre événement.

Cordialement,

## Contrat de prestation de danse

Entre l'association Sambé Sambé, domiciliée au 24 boulevard d'Aulnay, 93250 Villemomble, représentée par son président \_\_\_\_\_, ci-après dénommée "le Prestataire",

Et la mairie de Vaujours, dont l'adresse est 20 rue Alexandre Boucher, 93410 Vaujours, représentée par Monsieur le Maire Dominique Bailly, ci-après dénommée "le Client",

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet du contrat

Le Prestataire s'engage à fournir une prestation de danse consistant en une déambulation dans les rues de Vaujours avec une équipe de 20 personnes. Pendant cette déambulation, des démonstrations de danse moderne africaine seront effectuées aux arrêts prévus. Les participants seront habillés d'habits traditionnels et d'accessoires musicaux pour animer l'événement.

### Article 2 : Date et lieu de la prestation

La prestation aura lieu le dimanche 12 mai 2024 Vaujours, conformément aux dispositions convenues entre les deux parties.

### Article 3 : Prix et modalités de paiement

Le prix convenu pour cette prestation est de 400 euros toutes taxes comprises (TTC). Le paiement sera effectué dans son intégralité avant le début de la prestation, par virement bancaire sur le compte du Prestataire dont les coordonnées seront communiquées au Client.

### Article 4 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à fournir une prestation de qualité, en conformité avec les exigences convenues. Il fournira l'équipe de danseurs, les costumes et les accessoires nécessaires à la réalisation de la prestation.